

IV

Analyse de la leçon précédente. — Question à étudier : un gouvernement catholique peut-il proclamer la tolérance civile des cultes. — En quoi consiste la perfection de la société civile. — La religion est nécessaire pour assurer l'observation des lois. — Les politiques de tous les temps ont compris cette vérité, et l'expérience des siècles la confirme. — La religion catholique est la plus apte à procurer la stabilité des états. — Citation de saint Augustin. — Un gouvernement catholique, lorsque les circonstances ne l'exigent pas, ne peut point, sans renier sa foi, proclamer la liberté civile des faux cultes. — Un gouvernement catholique doit protéger la religion à l'exclusion des faux cultes : le bien de la nation comme celui des particuliers le demande — Paroles de Grégoire XVI et de Pie IX sur ce sujet. — Un gouvernement catholique doit donner plus qu'une protection légale à l'Eglise. — Qu'est ce qu'un peuple chrétien d'après De Maumigny. — Le gouvernement, en Espagne, dans la Nouvelle-Grenade, au Mexique et en Italie, est tombé dans le libéralisme. — Le progrès ne consiste pas toujours à aller en avant. — Il y a un moyen-âge bien enviable. — Conditions et effets de la coexistence de l'Eglise et de l'Etat. — Subordination du second à la première. — Comment s'expriment sur ce sujet les Pères du V<sup>m</sup>e Concile de Québec et Mgr De Angelis. Page 121 à 154.